

DEPARTEMENT
de MAINE-et-LOIRE

ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

COMMUNE de
DAUMERAY

EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 26 MARS 2015

Convocation du 19 mars 2015

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 17

L'an deux mil quinze, le 26 du mois de mars à 20H00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur DAVY Jean-Luc, le Maire.

Présent(s) : Mesdames et Messieurs JAHIER Eliane, BÉRON Michel, CHERRÉ Christelle, DUSACRE Luc, ATANI Béatrice, adjoints, GOUJON Anne, GILBERT André, ETOURNEAU Patrice, DEFOIS Christine, MARTIN Denis, PORTIÉ Jérôme, PRIOU Stéphanie, BROSSIER Sandrine, ROGER Arnaud, de RICHEMONT Xavier et LETHIELLEUX Joëlle, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Procurat ion(s) : Monsieur REDOIS Laurent, procuration à monsieur DUSACRE Luc et Madame FREULON Véronique, procuration à monsieur GILBERT André.

Le secrétariat de séance a été assuré par : Madame JAHIER Eliane

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 26 MARS 2015

Etude et approbation des comptes administratifs 2014 de la commune et du budget annexe « Assainissement »

Monsieur le Maire se retire. Madame JAHIER Eliane, 1ère adjointe, et Madame ATANI Béatrice, 5ème adjointe chargée des Finances, présentent les comptes administratifs 2014.

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE DE DAUMERAY

Le résultat de l'exercice 2014 est le suivant :

	Résultat de Clôture Exercice 2013	Dépenses 2014	Recettes 2014	Résultat Exercice 2014	Résultat de clôture 2014
Section de Fonctionnement	301 835,59 €	1 111 400,51 €	1 280 328,12 €	168 927,61 €	470 763,20 €
Section d'Investissement	74 006,08 €	210 554,78 €	103 551,85 €	- 107 002,93 €	- 32 996,85 €
				TOTAL	437 766,35 €

Les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion.

Après examen de l'ensemble de ce compte administratif, le conseil municipal l'adopte à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT 2014 DU BUDGET PRINCIPAL

Pour le budget principal 2015, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'affecter la somme de **139 400,37 €** au compte 1068 en section de recettes d'investissement,
- de reporter la somme de **32 996,85 €** au compte 001 en section de dépenses d'investissement,
- de reporter la somme de **331 362,83 €** au compte 002 en section de recettes de fonctionnement.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le résultat de l'exercice 2014 est le suivant :

	Résultat de Clôture Exercice 2013	Dépenses 2014	Recettes 2014	Résultat Exercice 2014	Résultat de clôture 2014
Section de Fonctionnement	4 137,19 €	59 675,84 €	61 819,11 €	2 143,27€	2 143,27 €
Section d'Investissement	- 468 655,52 €	66 170,42 €	317 798,02 €	251 627,60 €	- 217 027,92 €
				TOTAL	-214 884,65 €

Le budget annexe Assainissement clôture à un total de **- 214 884,65 €** au 31 décembre 2014.

Les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion.

Après examen de l'ensemble de ce budget, le conseil municipal l'adopte à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT 2014 DU BUDGET ANNEXE

Pour le budget 2015, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter au compte 1068 la somme de **2 143,27 €** en section de recettes d'investissement.

Monsieur le Maire revient en séance.

Etude et approbation des comptes de gestion 2014

Le conseil municipal étudie les comptes de gestion de l'exercice 2014 préparés par notre receveur municipal monsieur TRILLOT Denis, avec l'aide de monsieur JACQUEMIN Raphaël. Après examen de l'ensemble du compte de gestion identique aux comptes administratifs du budget communal et du budget annexe «Assainissement», celui-ci est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Vote des taux d'imposition 2015

Vu les différentes études faites par la commission Finances pour préparer et équilibrer le budget 2015 et au regard du document FDL 2015 envoyé à chaque conseiller avec la convocation, monsieur le Maire propose aux élus de maintenir les taux d'imposition de 2014 sans augmentation en 2015.

Ainsi,

- le taux de la Taxe d'habitation est maintenu à **11,92% en 2015**,
- le taux de la Taxe foncière sur le bâti est maintenu à **17,61% en 2015**,
- le taux de la Taxe foncière sur le non bâti est maintenu à **35,86% en 2015**.

Après discussion, le conseil municipal passe au vote et décide à l'unanimité de maintenir les taux des trois taxes.

Contribution 2015 à verser à l'école privée

En ce qui concerne la contribution à verser à l'OGEC de l'école privée en 2015, il est rappelé que le calcul du coût moyen d'un élève de l'école publique a été fait sur les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2014. Ainsi, le coût moyen d'un enfant en maternelle s'élevait à **1 647,81 €**, celui d'un élève en élémentaire à **475,41 €**. A la rentrée de septembre 2014, 60 enfants de Daumeray étaient scolarisés à l'école privée, dont **25** enfants en classes de maternelle et **35** en classes élémentaires. Le montant de la contribution qui est à verser en 2015 à l'OGEC s'élève donc à **57 834,60 €**. Ce versement s'effectuera en deux temps, la première moitié début juillet et la seconde moitié avant le

15 décembre 2015. Un troisième avenant à la convention entre la mairie et l'OGEC sera établi.

Présentation et vote du budget primitif 2015 de la commune

Madame ATANI Béatrice, adjointe chargée de la commission « Finances », présente le budgets primitif 2015 de la commune.

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 001	32 996,85 €	Chapitre 021	257 737,40 €
Chapitre 16	47 020,00 €	Chapitre 10	162 500,37 €
Chapitre 20	6 408,00 €	<i>Dont 1068</i>	<i>139 400,37 €</i>
Chapitre 204	24 917,00 €	Chapitre 040	5 651,43 €
Chapitre 21	112 947,35 €	TOTAL 2015	425 889,20 €
Chapitre 23	169 600,00 €		
<i>Dont restes à réaliser</i>	<i>106 403,52 €</i>		
Chapitre 020	20 000,00 €		
Chapitre 040	12 000,00 €		
TOTAL 2015	425 889,20 €		

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 011	472 156,00 €	Chapitre 013	9 000,00 €
Chapitre 012	479 944,00 €	Chapitre 70	71 990,00 €
Chapitre 014	21 630,00 €	Chapitre 73	877 006,00 €
Chapitre 65	229 710,00 €	Chapitre 74	202 470,00 €
Chapitre 66	79 000,00 €	Chapitre 75	63 200,00 €
Chapitre 67	81 180,70 €	Chapitre 77	80 980,70 €
Chapitre 022	21 000,00 €	Chapitre 042	12 000,00 €
Chapitre 023	257 737,40 €	Chapitre 002	331 362,83 €
Chapitre 042	5 651,43 €	TOTAL 2015	1 648 009,53 €
TOTAL 2015	1 648 009,53 €		

Adoption à l'unanimité de ce budget principal 2015.

Présentation et vote du budget primitif annexe Assainissement 2015

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 001	217 027,92 €	Chapitre 023	10 582,19 €
Chapitre 16	47 400,00 €	Chapitre 10	4 943,27 €
Chapitre 23	105 652,26 €	<i>Dont 1068</i>	2 143,27 €
<i>Dont restes à réaliser</i>	2 300,00 €	Chapitre 13	246 006,91 €
Chapitre 022	4 000,00 €	Chapitre 16	93 910,00 €
Chapitre 040	8 687,68 €	Chapitre 040	27 325,49 €
TOTAL 2015	382 767,86 €	TOTAL 2015	382 767,86 €

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 011	6 480,00 €	Chapitre 70	59 290,00 €
Chapitre 012	4 360,00 €	Chapitre 74	38 000,00 €
Chapitre 014	5 000,00 €	Chapitre 75	70,00 €
Chapitre 65	500,00 €	Chapitre 042	8 687,68 €
Chapitre 66	17 800,00 €	TOTAL 2015	106 047,68 €
Chapitre 67	32 500,00 €		
Chapitre 022	1 500,00 €		
Chapitre 023	10 582,19 €		
Chapitre 042	27 325,49 €		
TOTAL 2015	106 047,68 €		

Adoption à l'unanimité de ce budget annexe 2015.

Demande d'étude financière

Dans le cadre du budget annexe « Assainissement » 2015, il a été voté, au chapitre 23 de la section d'investissement, la prévision de travaux de raccordement au réseau assainissement pour les quartiers de Montgoult et du Genetay. Une estimation financière avait été préparée par monsieur Jean-Marie RENOUE de la communauté de communes des Portes de l'Anjou, pour l'élaboration de ce budget. Afin d'affiner ces prévisions et de faire les demandes de subventions correspondantes à l'Agence de l'Eau et à la communauté de Communes, monsieur le Maire est autorisé à prendre les contacts nécessaires auprès d'organismes compétents afin qu'une étude détaillée soit réalisée.

Chemin piétonnier du cimetière

Dans le cadre du budget principal de la commune, il a été voté, au chapitre 23 opération 73 de la section d'investissement, la prévision de travaux pour la réalisation d'un chemin piétonnier permettant l'accès au cimetière. Un seul devis a été reçu pour permettre l'inscription de la somme au budget. Un contact sera pris avec monsieur Jean-Marie RENOUE de la communauté de communes, pour qu'une étude approfondie soit réalisée, afin de lancer un appel d'offres et de faire une demande de subvention au titre des amendes de police auprès du conseil général de Maine-et-Loire.